L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73, | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 FEVRIER 1869. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 3 FEVRIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Paraissant le Mardi et le Samedi; Par an, $6; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces [illegible] de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme les annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu [illegible]; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Voir les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Montgomery, Bros & Co, à la Bourse d'Hewes St-[illegible], au rez-de-chaussée, à midi, deux terrains situés au Troisième District, dans l'Ilet compris entre les rues Antoine, Vatts, Annette et Magistrats, faubourg Antoine.

Par Dejan Jr., à sa salle d'encan, coin Gravier et Camp, des meubles de maison et de bureaux, piano, &c.

Par S. Guénault, à 10 heures, rue Royale, No 58, entre Ville et Dumaine, une facture de coutellerie fine, vitres, vitrines, vitrines, &c.

Par R. Derbès, au No 119 de la rue de Chartres, [illegible] soufflée, bonneterie.

Par J. Lénaumont, au No 69 de la rue de Chartres, [illegible] bottes, souliers et chapeaux; habillements [illegible] de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de [illegible], marchandises sèches, lingerie, costumes, [illegible], &c.

Par Louis Stern & Bros, au No 33 de la rue des Magasins et de la rue Gravier, 600 caisses bottes, souliers, brodequins.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, Rue des Remparts 153

Chasseurs à l'encan.—MM. Louis Stern & [illegible] vendront, aujourd'hui, mercredi, 3 du courant, à [illegible] du matin, sans limite ni réserve, dans leurs [illegible] de la rue des Magasins, No 33, et de la rue [illegible] No 96, 600 caisses de bottes, souliers et brodequins des meilleures fabriques du Nord et d'Europe. Nous appelons sur cette vente l'attention particulière du commerce.

La Question noire.

Un des plus puissants arguments que les abolitionnistes aient fait valoir auprès du peuple du Nord pour l'amener à se rendre complice de la gigantesque spoliation que le Congrès a commise en décrétant l'émancipation des esclaves sans indemnité, c'est qu'il fallait en finir avec cette agitation stérile de la question noire qui était depuis trente ans et qui était une source permanente de discorde et de haine entre les deux sections de l'Union. Cinq ans se sont écoulés depuis que l'esclavage a été détruit, et la question noire, loin d'avoir disparu du terrain des débats politiques, paraît être plus vivace que jamais, et elle a le pas sur les questions les plus importantes, non-seulement dans les conseils du gouvernement fédéral, mais encore dans les assemblées respectives des divers États. Par un juste retour des choses d'ici bas, les populations du Nord et de l'Ouest, qui avaient donné à leurs mandataires carte blanche sur la question nègre, sans s'inquiéter des conséquences que pourrait avoir pour le Sud une législation oppressive et abusive, commencent à subir le contrecoup de la révolution qu'elles ont faite avec leur connivence. La question noire, imposée au Sud par l'institution de l'esclavage depuis l'abolition, étend son domaine et s'étend comme une tache d'huile. Les gens de l'Ouest et du Nord ont imposé le nègre libre au Sud, et voilà le nègre qui menace [illegible] à eux.

Prenons par exemple l'Ohio, et ce n'est pas le seul État où la question nègre crée des embarras sérieux. On se rappelle qu'il y a deux ans un amendement à la Constitution locale, accordant le droit de suffrage aux gens de couleur, a été repoussé par une majorité de plus de cinquante mille voix. Le volonté du peuple de l'Ohio était si clairement exprimée par le fait que la Législature qui, d'ailleurs, comptait une majorité de membres démocrates, crut devoir faire une loi pour empêcher que des gens de couleur pussent voter par fraude ou se faire passer pour blancs. La loi donnait le droit aux juges de poser certaines questions à ceux qui se présenteraient pour voter et dont le teint indiquerait une origine africaine. Mais la Cour Suprême de l'Ohio est, paraît-il, radicale, et, pour des raisons plus ou moins fondées qui ne sont pas connues, elle a prononcé cette loi inconstitutionnelle.

En ce moment, la Législature de l'Ohio s'occupe de confectionner une nouvelle loi qui ne laisse échapper aux atteintes des juges radicaux et qui ait l'effet désiré d'écarter les gens de couleur du scrutin. La nécessité d'une telle loi, dit un correspondant, est évidente. Des légions de contrebandes des États du Sud ont voté, l'an dernier, dans l'Ohio et ont donné un [illegible] de plus de dix mille voix aux radicaux. [illegible], ces voix frauduleuses ont pu changer les résultats du scrutin dans plusieurs districts [illegible] et dans les élections locales [illegible] radical n'a été élu, en 1867, que par 3,000 voix de majorité.

Nous n'avons pas à nous préoccuper beaucoup des moyens que compte la question noire à la voisine de l'Ohio qui récolent ce qu'ils ont semé, en envoyant au Congrès des [illegible] et des représentants de la nuance la plus extrême [illegible], radicaux, Wade, Sherman, Ashley, Schenck, Bingham, &c. Celui qui met le feu à la maison du voisin, risque de voir l'incendie dévorer la sienne. Telle a été la leçon des électeurs de l'Ohio, et l'expérience leur a pas rendus beaucoup plus sages. Le [illegible] où ils repoussaient le suffrage nègre [illegible] une majorité écrasante, ils nommaient un gouverneur radical, et, depuis, ils ont été en présent et des représentants radicaux. Évidemment, depuis l'abolition, la confusion la plus complète s'est mise dans leurs notions politiques et cela grâce à l'introduction dans leur propre État de la question noire qu'ils avaient tranchée à l'égard du Sud sans en connaître le premier mot. Nous ne leur souhaitons pas de mal en échange de celui qu'ils nous ont fait, mais nous désirons qu'ils soient éclairés par leur propre expérience sur les mérites de l'égalité politique et sociale des noirs, que leurs mandataires ont imposée aux États du Sud et qui menace de s'imposer à eux, en dépit de leur résistance!

Théatre de l'Opéra.—Demain s'ouvre à l'Opéra la série des bénéfices. M. Van Huffien, qui a tiré le numéro un a choisi les *Huguenots*, un des deux plus remarquables chefs-d'œuvre de Meyerbeer, dans lequel le bénéficiaire remplit le rôle de Marcel, M. Picot celui de Raoul, M. Peroni celui de Nevers, Mme Combier celui de Valentine, Mlle Hasselman celui de Marguerite et Mlle Chauveau celui du page. M. Van Hoffien est un artiste d'un grand talent, aimé et apprécié du public; il n'y a qu'une voix sur son compte dans la presse et parmi les habitués. Toutes les sympathies lui sont donc acquises à l'avance et nous sommes convaincus que la salle sera comble.

Bal du Club de l'Opéra.—Le club de l'Opéra donne ce soir un grand bal paré dans la salle de la rue Bourbon. La fête promet d'être très brillante. Trois mille invitations ont, dit-on, été lancées. Tout le monde fashionable sera là.

Les portes du Théâtre de l'Opéra seront ouvertes à 8 heures du soir, et le bal commencera à 9 heures.

Une annonce publiée dans nos colonnes indique l'ordre que devront suivre les cochers.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie Grover & Baker, 182, Canal, moyennant la faible somme de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

Au Cabinet du Virtue.—S. Anderson a transporté son atelier du No 84, rue du Camp au No 182, Canal. Travail justifié sur les prix.

La Vieille Europe et la Jeune Amérique.

S'il faut en croire le dernier message de M. Johnson, la vieille Europe, travaillée par toutes sortes de maladies incurables, est aujourd'hui en pleine décadence; elle se meurt, et, un de ces matins, elle va tomber en lambeaux. Le président des États-Unis ne dit pas le jour précis où s'effondreront toutes les monarchies de l'ancien monde, mais il le sait évidemment, ou, du moins, il a l'air de le savoir.

La jeune Amérique, au contraire, au jugement de M. Johnson, est douée d'une vitalité incomparable et jouit d'une prospérité merveilleuse et toujours croissante.

En un mot, l'Europe décroît, l'Amérique grandit.

L'augmentation de la population des États-Unis, depuis leur constitution définitive, est quelque chose qui tient du prodige. Dans l'espace de trois quarts de siècle, les citoyens de la grande république ont couvert tout un continent. On dirait une mer sans reflux, envahissant les terres avec une effrayante rapidité. En 1790, les États-Unis ne comptaient guère que quatre millions d'habitants; ils en ont aujourd'hui près de quarante millions. Tous les dix ans, la population s'élève d'un tiers; et, pour peu que le flot continue à monter et à s'étendre, il ne tardera pas à couvrir tout un hémisphère du globe.

Et quelle cause pourrait l'arrêter? Il y a encore, en Amérique, de vastes terrains, d'une merveilleuse fécondité, qui attendent leurs colons, lesquels viendront grossir encore la population et la puissance de la grande république. Le jour n'est pas éloigné où cette république exercera sur le monde une influence prépondérante, et où sa constitution sera adoptée par tous les peuples.

Telles sont les idées de M. Johnson sur l'état de l'Europe et l'avenir des États-Unis.

Assurément, la république américaine est une grande et belle chose; mais ce n'est pas encore d'Amérique que vient la clarté qui illumine le monde. Les États-Unis, malgré tous les prodiges qu'ils ont accomplis jusqu'à ce jour, ont à peine fait quelques pas sur la voie de la véritable civilisation. Les citoyens de la république sont actifs, entreprenants, hardis et industrieux; leur commerce est florissant, leur vaisseaux sillonnent toutes les mers. Mais le commerce et l'industrie ne suffisent pas, si prospères qu'ils soient, pour former un grand peuple. Les États-Unis n'ont encore ni histoire, ni philosophie, ni arts, ni science, ni littérature.

Ils possèdent une richesse précieuse et féconde qui leur donnera toutes les autres s'ils la conservent: c'est la liberté. La conserveront-ils? Nous le souhaitons, et nous l'espérons. Mais, pour le moment, les mœurs de la jeune Amérique sont encore à moitié barbares; elle ne peut donc revendiquer l'honneur de marcher à la tête de la civilisation.

Quant à l'état de l'Europe, il n'est pas aussi désespéré que le pense le Président des États-Unis.

Loin d'être en décadence, l'Europe est en progrès.

Depuis deux siècles, quels pas de géant n'a-t-elle pas fait! Quel courage et quelle énergie ne lui a-t-il pas fallu pour sortir du moyen-âge, qui avait si longtemps pesé sur elle, sans toutefois l'écraser! Sans doute, elle n'est pas au bout du chemin, mais elle marche toujours, et de plus en plus vite.

Est-ce que la vieille Angleterre ne jouit pas d'une liberté aussi complète que la jeune Amérique?

M. Johnson a-t-il oublié qu'il y a encore à l'occident de l'Europe un grand pays qu'on appelle la France? Ignore-t-il que, dans ce pays, on a vu se produire, il n'y a pas encore un siècle, le mouvement le plus prodigieux et le plus fécond qui ait poussé l'humanité depuis l'apparition du christianisme? Assurément, la révolution française a eu ses éclipses, ses moments d'arrêt. Mais elle brille et marche toujours. C'est elle qui a rajeuni la vieille Europe, et ce craquement de trônes qui inspire à M. Johnson de sinistres prophéties, est un indice de progrès et non de décadence.

Où sont aujourd'hui, Monsieur Johnson, les grands centres intellectuels? Où est la science, où la poésie, l'éloquence, les arts, la littérature, les idées civilisatrices? N'est-ce pas au sein de cette vieille Europe qui, selon vous, va périr?

Non, certes, la vie ne s'est pas retirée de nous. Il ne manque qu'une chose à la vieille Europe pour être aussi jeune que la jeune Amérique: la liberté! Elle travaille en ce moment pour l'avoir; et elle l'aura.

Réunions publiques à Paris.

La première réunion publique *sérieuse* a eu lieu à Paris le 8 janvier, à la salle Valentino. Elle avait été organisée par MM. E. Yung, A. Crémieux, J. Favre, Léon Say, J. Simon, au profit de l'industrie féminine. La salle Valentino, fort grande, comme chacun sait, était pleine jusqu'aux combles, dit la *Presse libre*: plus de cinq cents personnes étaient sur le trottoir, attendant vainement des places. Au fond de la salle avait été dressée une estrade sur laquelle vinrent prendre place les organisateurs de cette réunion, autour de la table de l'orateur, à la gauche duquel se tenait le commissaire de police du quartier. Quand M. Crémieux parut le premier, ce furent des cris de bienvenue et des bravos prolongés; vinrent ensuite MM. Laboulaye, Pelletan, Jules Favre, etc, qui tous furent salués de trois ou quatre salves d'applaudissements.

M. Laboulaye, qui présidait, a ouvert la séance à deux heures précises, et dans un discours très spirituel, a fait l'énumération des différentes formes qu'on pourrait donner aux réunions publiques autorisées par la loi. M. Jules Favre a pris ensuite la parole, qu'il a gardée pendant une heure et demie, et il a déroulé devant un public très sympathique le tableau de la littérature française, de ses idées dans les périodes où régnait la liberté, et de son déclin dans les périodes où elle s'éclipsait.

Que dire du discours de M. Jules Favre? Tour à tour, ému, passionné, fougueux, terrible dans ses aperçus profonds sur l'histoire littéraire de tous les siècles, poétique dans ses vives peintures de la beauté idéale, ce rêve des grands artistes, véhément et contenu à la fois, fier et convaincu, il faisait passer dans l'âme de ses auditeurs, charmés de ce feu et de cette admirable, tout un monde de pensées, d'émotions, d'espérances et de souvenirs. Nous étions tous suspendus à cette parole enthousiaste et vivante, à ce geste sobre et sans réplique, à ce regard qui s'animait de la vie même du discours.

Un trait célèbre, d'abord, emprunté à la vie de l'illustre orateur, Phocion, et que M. J. Favre prétendait s'appliquer avec une modestie charmante.

Il se promenait au pied de la tribune, tout songeur.

—Tu cherches à ajouter quelque chose à ta harangue, vint lui dire un ami.

—Non, répondit Phocion, je cherche ce que je pourrais bien retrancher pour être digne du peuple qui va m'entendre.

M. Jules Favre, passant en revue les littératures des siècles précédents, en vient à l'époque du premier empire:

"Un jour, dit-il, il arriva qu'un soldat victorieux mit la main sur la liberté et sur la France. Que pouvaient devenir les lettres, quand il portait l'épée et prétendait ceindre la couronne des vieux monarques? Il se ressemblait en rien, celui-là, au roi-soleil de la cour de Versailles, pas plus qu'à ces deux autres despotes, le Régent et Louis XV, tyrans capricieux, cruels dans leur luxure, aimant la louange, pourvu qu'elle fût délicate et fine, mais trop légers, trop frivoles, trop incapables de se prendre au sérieux pour ne pas aimer cet esprit qui devait renverser leurs successeurs. C'est un maître impérieux et dur, qui réduit tout à une consigne, et qui, chaque matin, à son petit lever, vous donnait le mot de passe à son maréchal du palais, pour le transmettre au commandant de gendarmerie; voilà comment il entend les lettres.... Le seul écrivain de génie de son temps, une femme, soulève dans sons des tempêtes. Il veut être adoré. Il persécute, il fait sentir à Mme de Staël, exilée, tout le poids de sa colère, mesquine et odieuse tyrannie."

Cette éloquente peinture a été fort applaudie. Ensuite, arrivant à ce siècle, M. Jules Favre a trouvé pour parler de Lamartine, de Musset, de Victor Hugo, des accents ardents et fiers, qui ont soulevé des salves prolongées d'applaudissements.

Voici d'abord M. de Lamartine:

"Quels chants ignorés? Viennent-ils du ciel ou de la terre? Est-ce un langage humain? est-ce une mélodie?.... Il y a là cependant une littérature mystique qui ne permet pas à l'âme de renier les réalités, et le commerce peut ne pas en être satisfaire et fort.... Nous ne sommes point pour lui la postérité: entourons-le d'une respectueuse sympathie. L'histoire le placera dans cet olympe majestueux et serein où trouvent refuge toutes les nobles intelligences reconnues en elles le double rayon de la beauté morale et de la beauté intellectuelle."

Au tour de Victor Hugo:

"Quand nous sommes en face de cette noble figure, nous n'éprouvons plus ni hésitation ni doute. Tout est ferme, majestueux et grand; quelle finesse et quelle grâce. Profond et ingénieux, impétueux et tenace, il reflète toutes les grandeurs et toutes les déceptions. Il a des incorrections volontaires, comme celles de Michel-Ange, qui attestent à la fois la puissance de l'artiste et la puissance du marbre."

Alfred de Musset enfin:

"C'est lui qui a donné à la poésie française le tour le plus délicat et le plus exquis, une énergie contenue, une grâce capricieuse, des saillies de surprise, des échappées sur le cœur qui font frémir et verser des larmes.... Musset semble un portrait de Van Dyck, avec sa grâce unie à la force, sa vigueur un peu maladive qui se voile comme une mystérieuse beauté féminine, avec son enjouement et son caprice, conservant toujours une magistrale et primesautière distinction....

"Victor Hugo, au contraire, c'est Pierre Paul Rubens qui l'a mis au monde. Majesté de la force, magnificence des idées, puissance vitale, pleine possession de soi-même, et tout cela couronné de cette flamme poétique qui réchauffe l'œuvre et lui donne la vie."

Enfin M. Jules Favre a franchement abordé ces dernières années, et fait toucher du doigt le péril qu'a couru la littérature, en rendant justice au groupe courageux d'écrivains qui résiste et ne voulut pas courber le genou devant la fortune, malgré son insolence et ses succès.

On écrit de Paris, 11 janvier:

"M. E. Laboulaye a failli partir pour l'Amérique: on lui faisait des offres fort avantageuses pour des lectures publiques dans les principales villes américaines, 800 francs, le soir, par séance; on lui laissait d'ailleurs la liberté de faire partout la même conférence. On lui aurait, par ce moyen, facilité un voyage d'observations et d'études, fort intéressant à bien des points de vue, à travers le nouveau continent, en défrayant le conférencier de toute une façon de route.

"M. Laboulaye n'a pas accepté. Des raisons adhérentes le retiennent en France: les élections prochaines, sans doute!"

Le télégramme atlantique nous annonçait dernièrement que M. Walecki avait été désigné à Athènes avec le protocole de la Conférence. On se demandait avec une certaine curiosité quel était ce nouveau diplomate, porteur d'un nom si connu. Le comte Walewski, dont nous avons annoncé le décès l'année dernière, avait eu de Mlle Rachel un fils, qu'il a légitimé, et qui a figuré au Crient dans la carrière consulaire. Suivant toute probabilité, c'est ce fils de l'éloquente tragédienne qui a été chargé de communiquer au gouvernement grec les décisions de la Conférence.

L'INSURRECTION EN CRETE.

On lit dans le *Journal des Débats* du 10:

"Au moment où s'ouvre la conférence appelée à trancher les difficultés nées de l'insurrection crétoise, il importe de se rendre un compte exact de l'état actuel de la Crète. Les dernières nouvelles de sources turques annonçant la soumission de Petropoulaki et de tous ses compagnons d'armes avaient été violemment démenties par des dépêches d'origine grecque qui, loin de confirmer la défaite des insurgés, leur attribuaient au contraire de nouvelles victoires. Un télégramme de Constantinople, qui nous annonce ce matin la soumission du fils de Petropoulaki et de ses derniers volontaires, semble au premier abord confirmer les démentis infligés de Corfou aux précédentes dépêches turques, puisque le fait annoncé aujourd'hui prouverait au moins que tous les insurgés ne s'étaient pas soumis à l'époque où l'on nous les montrait en train de mettre bas les armes. Une longue et intéressante lettre adressée d'Athènes à l'agence Havas nous explique ces contradictions apparentes et prouve la sincérité des fonctionnaires turcs qui expédiaient il y a quelques jours aux agences télégraphiques européennes la nouvelle de la déroute complète de l'insurrection crétoise. La preuve est d'autant plus concluante, que la lettre dont il s'agit est écrite par un correspondant très favorable à la Grèce et très hostile à la Turquie. Petropoulaki, sans doute parce qu'il se voyait à bout de ressources et hors d'état de continuer la lutte, entama par l'intermédiaire du consul de France à Canée, des négociations avec les autorités turques qui lui accordèrent les conditions suivantes:

"Tous les volontaires sans distinction de nationalité ni de profession pourraient s'embarquer. Leur vie et tous leurs effets seraient garantis; 3o les volontaires déposeraient les armes, qui leur seraient rendues au moment de leur débarquement en Grèce; 4o on fixerait l'endroit où devraient s'embarquer tous les volontaires; 5o jusqu'à leur départ ils seraient nourris et logés aux frais du gouvernement; 5o les insurgés crétois qui se trouveraient avec les volontaires seraient également reçus; leur vie serait assurée, il ne leur serait fait aucun mal, mais ils déposeraient les armes.

"Au moment où cette convention devait recevoir son exécution, le fils de Petropoulaki et les autres chefs refusèrent d'y adhérer, reprirent leur armes, et, suivis de 500 volontaires et de bon nombre de Crétois, à ce qu'affirme le correspondant de l'agence Havas, ils se dirigèrent vers l'intérieur, tandis que le vieux Petropoulaki s'embarquait avec 680 volontaires et 200 Crétois qui furent débarqués à Syra le 31 décembre. On voit que la nouvelle de la soumission complète des insurgés avait été expédiée de bonne foi, puisque, de l'aveu même de l'un de leurs admirateurs, ce fut seulement au moment de tenir les promesses faites en leur nom par le chef auquel ils avaient obéi jusque-là, que plusieurs d'entre eux refusèrent de valider les engagements pris par lui pour toute sa petite armée.

"Le télégramme qui nous annonce aujourd'hui que Léonidas Petropoulaki a été à son tour obligé de faire comme son père, et que les derniers débris de l'insurrection ont dû suivre le même exemple, n'a donc rien que de très vraisemblable, surtout si l'on songe que Hobart Pacha est toujours devant Syra, que l'*Enosis* n'a pu reprendre le cours de ses exploits, et que, depuis la rupture de la Turquie et de la Grèce, les insurgés crétois ont dû être dans l'impossibilité à peu près absolue de se ravitailler.

Les finances françaises.—Nous trouvons dans un journal le résumé suivant du rapport du ministre des finances:

Le rapport financier de M. Magne dit: La dette flottante a été ramenée de 962 à 727 millions. Le rendement des impôts indirects de 1868 a produit un excédant de 34 mil. comparé à 1860. L'exercice de 1869 n'aura pas de budget rectificatif. Les suppléments demandés n'atteignent pas 28 millions, et ils seront amplement compensés par l'excédant des recettes et des impôts. Le budget ordinaire de 1870 est évalué pour les recettes à 1,736 millions et pour les dépenses à 1,650 millions; l'excédant de 86 millions, avec les excédants précédents, fera face aux dépenses du budget extraordinaire.

Le budget d'amortissement en 1870 aura 42 millions à placer en achats de rente.

Le rapport constate que l'année 1868 a été marquée par des alternatives de confiance et d'appréhension, d'activité et de ralentissement. Pas à peu l'opinion s'est habituée à juger plus sainement les circonstances politiques. Une reprise sensible a eu lieu surtout dans les derniers mois. Cette reprise a été due à la confiance, et elle prouve combien la paix est nécessaire au pays, jusqu'à quel degré elle peut devenir féconde, et combien l'opinion publique a raison d'applaudir les efforts de Sa Majesté pour préserver autant qu'il dépend d'elle, par une intervention amicale, les conflits qui pourraient la troubler.

Café Concert Napoléon.—M. Volsey Brown, propriétaire du Café-Concert Napoléon, rue Royale, No 32, annonce qu'on fera de la musique tous les soirs, dans son établissement, de sept heures à minuit, et qu'on y trouvera les vins et liqueurs de la meilleure qualité et de l'excellente bière. Le service est fait avec soin et promptitude.

Champagne Royal-Berton.—Voici une excellente marque de Champagne bien connue en France et qui sera appréciée par notre marché par les véritables gourmets. La maison L. H. Richard, 46, rue de la Vieille-Levée, qui a l'agence de cette marque pour le Sud, vient d'en recevoir un premier envoi. Avis aux amateurs de bon Champagne.

Articles de printemps.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M. L. H. Richard, importateur de marchandises sèches.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—Une communication du gouverneur approuvé au Sénat qu'il a signé l'acte allouant $250,000 pour payer les frais de la session.

M. Ray fait un rapport favorable au bill faisant une allocation pour l'enlèvement des obstructions de Bayou Vermillon, et aussi un rapport favorable sur le bill autorisant les corporations à fixer le prix pour le pavé de Riddeau et pour d'autres objets.

M. Packard présente un bill pour définir d'une manière plus explicite les devoirs du gouverneur, du lieutenant-gouverneur et de l'orateur de la Chambre des Représentants sous la loi passée à la dernière session, relative aux impressions publiques. Référé au comité des impressions.

Le même donne avis d'un bill ordonnant aux shérifs de livrer aux assesseurs certains livres et papiers.

M. Smith donne avis d'un bill pour créer la place de peseur public.

M. Lewis présente un bill pour incorporer une compagnie de manufactures et de mines. Référé.

Le même membre présente un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique du Sud. Référé.

M. Ray présente un bill pour amender un acte intitulé: Acte pour consolider la ville de la Nlle-Orléans et pourvoir à son gouvernement, etc. Le bill est lu par son titre et par consente ment unanime envoyé à l'impression.

Le même membre présente une résolution portant qu'un comité de 3 membres sera nommé pour examiner si la Compagnie du Gaz n'a pas forfait à sa Charte. Adoptée.

M. Blackman présente une résolution autorisant le secrétaire du comité des élections du Sénat à prendre les dépositions de témoins dans les cas d'élections contestées, en l'absence du dit comité. Déposé.

Le bill du Sénat relatif à l'enregistrement des naissances et décès est adopté. Ce bill requiert que les avis de décès soient donnés dans les 24 heures au bureau des naissances et décès.

M. Ray appelle le bill du Sénat pour amender la section 4 d'un acte passé le 17 octobre 1868, relativement aux devoirs du coroner. Adopté.

M. Todd, de Jefferson, appelle le bill du Sénat pour délivrer la paroisse de Jefferson des frais excessifs encourus dans les affaires criminelles.

M. Todd dit qu'il ne connaît ni le bill ni son auteur et l'autre sénateur de la paroisse Jefferson, on dit autant, en sorte que le bill est ajourné indéfiniment.

M. Wilcox appelle un bill de sénat pour J. B. Blanchard, allouant la somme de $500 pour inspection d'enregistrement dans la paroisse Pointe Coupée. Renvoyé au comité des réclamations, le comité ayant fait un rapport adverse.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

Chambre des Représentants.—56 membres répondent à l'appel.

M. Faulkner présente un bill pour améliorer le Bayou Barthélemy, paroisse de Morehouse. Lu deux fois et référé.

M. Bergeron présente un acte pour incorporer la Compagnie de pompiers Blue Bucket No 1, paroisse St-Martin. Lu deux fois et référé au comité des corporations.

Par Cuney, des Rapides, un acte pour rappeler un acte relatif au pénitencier d'État. Lu deux fois et référé.

Par Heidenheim, d'Orléans, une résolution nommant un comité pour faire enquête sur les charges portées contre John P. Becker, recorder du Premier District de la Nouvelle-Orléans, avec pouvoir de requérir personnes et papiers.

Par Gair, un acte pour prolonger le temps de la collection des taxes dans la paroisse d'Est-Feliciana. Lu deux fois et référé au comité judiciaire.

M. Evans, de Jefferson, présente un acte pour amender un acte incorporant la ville de Carrollton, paroisse Jefferson. Lu deux fois et référé au comité des corporations.

Un acte est présenté pour l'incorporation de la Compagnie de crédit industriel et commercial de la Nouvelle Orléans. Au calendrier.

Par M. Gortahamp, de Jefferson, un acte requérant que la Compagnie des chars de ville soit tenue d'employer un conducteur sur chaque char. Au calendrier.

Aussi un acte autorisant le shérif de la paroisse de Jefferson à servir des writs dans la paroisse d'Orléans, quand les dits writs seront émis par ordre de la Cour de la paroisse Jefferson. Au calendrier.

Par M. Lee: Un acte pour établir un district sanitaire, composé des paroisses de Jefferson, Orléans et St-Bernard. Au calendrier.

Par M. Symmes: Un acte pour enlever les obstructions du Bayou Heime, paroisse St-Tammany, et allouant $10,000 pour cet objet. Lu deux fois et référé au comité des améliorations.

Un acte relatif aux cautions pour les affaires d'appel dans les diverses paroisses, est lu deux fois et référé.

M. Carroll présente une résolution retirant du comité tous les bills d'élections et les référant au comité général. Perdue.

Le comité des votes et moyens, par l'organe de M. McMillen, recommande l'adoption du bill 107 du Sénat, autorisant l'auditeur à employer six clercs additionnels. Le bill est adopté finalement par 42 contre 21.

Rapport favorable est fait sur le bill pour incorporer le bourg d'Assumption, paroisse St-Landry.

Par M. Wilts. Une résolution autorisant le comité d'enregistrement à requérir personnes et papiers, s'il le juge nécessaire, est adoptée.

L'acte relatif à la paroisse de Grant, avec parties des paroisses de Winn et Rapides, est lu deux fois et référé au comité judiciaire.

La résolution de M. Poste, de Claiborne, dans le but d'examiner les charges de corruption portées contre la Législature, à propos de la Compagnie du canal de l'Ile aux Vaisseaux, est mise en discussion.

M. McMillen introduit, par amendement, "à propos aussi du bill des abattoirs". Accepté. E. W. Dewees demande que la résolution soit indéfiniment ajournée. Approuvé par 38 contre 22.

La Chambre se forme en comité général pour considérer le bill de la Chambre, allouant $30,000 à l'asile des orphelins de la Nouvelle-Orléans.

Après un long débat, le comité se lève et rapporte progrès.

L'orateur reprend son fauteuil et la Chambre s'ajourne.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grever & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 82, Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

Température—2 février 1869.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien, 11, rue Canal, ci-devant Bienville et Chartres.

6 heures	A. M.	56	degrés.
12	"	62	"
3	P. M.	66	"
6	P. M.	64	"

Association des propriétaires.—Le rôle de cette association contient déjà les noms de 7000 personnes qui ont consenti à ses règlements, et ce nombre s'accroît sans cesse. C'est fort heureux, car c'est par le nombre de ses membres que l'association deviendra puissante et à la fin irrésistible.

Correction.—Un des trois gentlemen auxquels on a volé une somme d'argent le 27 janvier, dans une maison de la rue des Remparts, près de la rue du Canal, maison tenue par une dame française, est venu nous dire que cette dame ne leur avait pas dit que leur argent serait en sûreté chez elle, attendu qu'elle ne leur avait aucunement fait part de leurs craintes, ni eu aucune conversation avec elle sur ce sujet. La rectification est de toute justice.

Feu.—L'alarme a été convoquée, lundi soir, à 11 heures, par une pile de barils de chaux qui ont pris feu sous un hangar, chez M. Thomas McKnight, au coin des rues St Charles et St André. Le feu cependant ne s'est pas étendu aux bâtisses.

Mort subite.—Le coroner Avila a fait, lundi, une enquête sur le corps de Stephen Reilly, âgé de 35 ans, qui est mort soudainement dimanche soir, à la Bourse Dixie, au coin des rues Levée et St Ferdinand. Verdict: mort d'apoplexie. Le défunt avait bu de la bière dans la journée et avait le défaut de boire beaucoup trop. Il laisse une femme et deux enfants.

Première Cour de District.—Mary Johnson, (c), a été jugée hier, et convaincue d'avoir volé $40 à Ida Brown.

Albert Lindsay a été renvoyé de l'accusation d'avoir volé du linge et des habits à Ben Nelson.

Louis Piché qui s'est avoué coupable d'assaut et batterie contre John Shea, a été condamné à une amende de $20.

William Tucker a été convaincu d'avoir volé à E. D. Seghers, 17 cochons, chaque animal valant $12.

Sam Henderson (c) a été trouvé coupable d'avoir volé $3 à Louis Watson (c), d'avoir volé $3 et une boîte de valeur appartenant à Antonio Hérote.

Walter Summers a été convaincu de s'être trouvé dans le magasin de B. Capello avec l'intention d'y commettre un vol.

Recorder Gastinel.—Louis Murray, accusé d'avoir volé trois paires de bottes dans un magasin, a été envoyé en prison pour y attendre le moment où il sera interrogé.

Mme Evans, accusée d'avoir volé à Mme Delmore, dans la rue St Pierre, No 336, la somme de $4, a été renvoyée.

Casimir Williams, couleur, accusé de vol par Emma Williams, couleur, a été également renvoyé.

Mike Holland sera à répondre à l'accusation d'avoir assailli Ernestine Reed avec intention de la tuer.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—La résolution allouant $250 à l'Asile Ste Anne est approuvée.

La résolution donnant $1000 aux Petites Sœurs des pauvres est approuvée.

La résolution allouant $500 pour retirer les archives des notaires est approuvée.

La résolution pour faire faire des banquettes en briques, rue Tonti, d'Esplanade à Dumaine, est adoptée.

La résolution réduisant de 5 à 2 piastres par an la licence sur les chars à main est adoptée.

La résolution prolongeant le temps de payer les licences au 28 février, est référée au comité des finances.

M. Kaiser n'aime pas la raison qui force les débiteurs à remettre les billets à l'assistant avocat de la ville.

M. Shields pense que les contribuables doivent absolument le temps de se préparer au payement des licences d'ici au 28 février.

M. Pollard dit que le gouverneur n'aurait pas signé s'il eût pensé que la ville pût être prorogée en dehors du délai.

M. O'Brien dit que la Nlle-Orléans est la seule ville dans les États-Unis qui taxe ses habitants d'une manière impitoyable, et le peuple avant droit à attendre que les Conseils de ville qui le représentent, procurent des facilités pour l'extension des paiements de taxes.

M. Brady demande que la résolution relative à l'extension du délai soit effacée. Adoptée.

(M. Brady aurait dû demander qu'on effaçât l'amendement. Cela eût mieux valu encore.)

La résolution ainsi amendée est adoptée.

La résolution de l'autre Conseil, pour un comité mixte chargé d'examiner la résolution de M. Pandely relative à la forme des quais, est approuvée, et MM. O'Brien, Brady et Poynot sont nommés.

Une résolution accordant une extension de 90 jours à M. Bush pour creuser un canal du lac d'Orléans au coteau de la Métairie et au delà est référée au comité des rues.

La résolution de l'autre Conseil pour demander au Congrès l'abandon de l'Hôtel de la Monnaie pour que la ville en fasse un palais de justice est mise en discussion.

M. Kaiser dit qu'on doit toujours mesurer et jamais descendre et que l'Hôtel de la Monnaie étant dans la partie inférieure de la ville ne peut convenir pour un palais de justice. (Alors pourquoi M. Kaiser, le prévoyant propriétaire, ne propose-t-il pas de porter immédiatement la Nlle-Orléans sur les bords du Lac supérieur? Tous les progrès seraient accomplis d'un seul coup, et l'on ne parlerait plus ni de haut ni de bas.) — M. Kaiser a sans doute des terres à Rivière-la-Rouge, à Carrollton.

Après une courte discussion, la résolution est adoptée. Sur ce, l'inévitable M. Shields donne avis qu'il demandera une reconsidération du vote à la prochaine séance.

M. Shields présente une pétition des résidents français, à la Nlle-Orléans, à propos du fonds Girod. Les pétitionnaires sollicitent que dans l'affaire du mandamus, institué par le contrôleur devant la Sixième Cour de District contre le maire, cette cour n'avait pas de juridiction. Le maire est censuré pour n'avoir pas consulté le Conseil de ville, comme ses prédécesseurs l'avaient fait, le maire n'étant considéré que comme le gardien du fonds Girod. Le mémoire est référé au comité des finances.

Le fermier du marché Poydras propose, dans une communication, d'abandonner la ferme à cause de la question élevée sur les billets de ville. Référé au comité des finances.

Assistants-Aldermen.—Le commissaire des rues rapporte que la mauvaise état des rues est dû en partie au manque de matériaux et en partie à la difficulté d'avoir les signatures du comité de finances. La grande pluie de l'autre jour a endommagé beaucoup de ponts.

Rapport du trésorier: Reçu pendant la semaine $151 734 78. Dépensé $65,391 49. Balance $590,060 08.

Le rapport du bureau des ingénieurs sur le dessèchement est reçu. Ce rapport dénonce le canal de l'Ile-aux-Vaisseaux comme un empêchement à aucun système de dessèchement. Le rapport est envoyé à l'impression et un comité de trois membres, MM. Rose, Pemberton et Camp est nommé pour aller conférer avec le Sénat au sujet du canal.

M. Fisher présente une résolution étendant jusqu'au 1er mars le temps pour payer les taxes de ville.

Le comité de finance recommande le fermage des quais ainsi qu'une ordonnance présentée en automne 1868 et qui peut être amendée.

Aussi une résolution pour mettre à ferme les licences de ville sous telles spécifications qui pourront être établies par le comité de finance et approuvées par l'avocat de ville.

Aussi, une ordonnance pour l'émission de $3,000,000 de bons, à 40 ans, échangeables seulement au pair pour la circulation non rentrée de la ville; et une ordonnance de $2,000,000 de bons pour le payement des autres dettes de la ville; demandant à la Législature la législation de la dite ordonnance.

M. Pandely présente une résolution où il dit qu'afin d'encourager le commerce, les revenus tirés du port ne devraient pas être au-dessus de ce qu'il faut pour les entretenir. Le rapport, avec les résolutions, est référé à un comité réuni de 4 des assistants et de 3 des aldermen.

Le comité de l'incendie rapporte que l'extension faite par le surintendant Mingle, du télégraphe d'alarme, est complète.

Une résolution pour demander au Congrès le retour à la ville de l'Hôtel de la Monnaie pour en faire un Palais de Justice est adoptée.

Le comité des améliorations rapporte une ordonnance pour régler d'une manière plus stricte le dépôt des huiles de charbon et d'autres substances combustibles. Référée à un comité spécial.

Le comité spécial auquel avait été référée l'affaire de la vente des marchés a présenté un rapport qui exonère entièrement le contrôleur du blâme d'avoir dit que les payements devaient être faits en argent de ville et a recommandé l'ajournement indéfini de la résolution pour l'adjudication des marchés. Pas de décision.

Le Conseil s'ajourne.

—Un douloureux accident vient d'attrister la famille d'Orléans. Le 9 de ce mois, il y avait chasse à courre au Norton, propriété de M. le duc d'Aumale, dans le Worcestershire. Le duc de Guise, fils du duc d'Aumale, qui n'est âgé que de quatorze ans, assistait par exception à cette chasse. Le cheval du piqueur, qui précédait le jeune prince, s'est abattu.

Le duc de Guise, quoique très bon cavalier, n'a pu arrêter son cheval à temps pour l'empêcher de buter contre le cheval du piqueur et de tomber à son tour. Cette seconde chute a été malheureuse, que le duc de Guise s'est trouvé sous son cheval et s'est cassé une jambe.

Le duc de Guise est l'unique fils survivant du duc d'Aumale. On sait que le fils aîné, le prince de Condé, jeune homme qui donnait les plus belles espérances, est mort de la manière la plus inattendue et la plus triste pendant un voyage autour du monde.

—Napoléon III songerait à nommer sénateurs, le président du Consistoire protestant de Paris et le grand rabbin de France.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Médiation des États-Unis offerte à la Turquie et à la Grèce.

Les veuves pensionnées par l'État peuvent se remarier.

Nouvelle difficulté avec l'Angleterre.

Brigandage des nègres dans l'Arkansas.

Le Sénat des États-Unis repousse le suffrage des femmes.

Règlements du Trésor concernant les cigares, etc.

Nouvelles européennes.

Londres, 2.—Le cabinet grec a voté, à 4 contre 3, pour signer la conférence. Seward autorise le ministre Morris, à Constantinople, à offrir la médiation des États-Unis entre la Turquie et la Grèce.

Madrid, 2.—Le gouvernement résiste aux clameurs qui demandent une action immédiate sur la question de la religion et persiste à référer le tout aux Cortès, et empêche les grands rassemblements et les discussions politiques dans les rues. Les Cortès nommeront un directeur jusqu'à ce qu'un souverain soit élu.

Londres, 2.—Il y a eu grand vent et forte pluie hier dans toute la Grande Bretagne. Beaucoup de terres ont été inondées et il y a eu beaucoup de désastres, mais personne n'a péri.

Des dépêches de l'Est parlent d'une bataille sanglante entre les Turcs et les Monténégrins près de Nikschitz. Pas de détails.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2.—Le *Chronicle*, dans un article saillant, presse le Congrès de rendre au col. Blairton Duncan ses biens. A la Chambre le bill a été déposé sur le bureau, par suite d'une méprise de faits, dit-on. A l'appel des oui et des non, il y a eu division. 3 membres cependant ont changé de front et ont fait échouer le bill. Il est maintenant révisé au Sénat, et passera probablement sans difficulté dans les deux chambres. On attache de l'importance à cette affaire comme indiquant les dispositions du Congrès en matière de restauration.

Washington, 2.—Cour Suprême.—Evarts parle contre les réclamations dans certaines affaires de revenu et d'impôt accumé.

La Chambre s'occupe du bill des pensions.

Le Sénat est à considérer la réclamation du steamer Ocean Belle, pour le transport des troupes de Galveston à Drew Fallon.

Le comité du Sénat sur les relations étrangères a conclu des considérations contre la conspiration de l'abandon, contre les [illegible] mandataires du territoire américain, quoique le rivage américain, contre l'attitude lente du Congrès.

Washington, 2.—Une délégation influente de mariniers de l'Ouest et de marchands de charbon est ici pour aviser aux intérêts d'une navigation libre dans les eaux de l'Ouest. Les membres s'opposent aux ponts à arches étroites et demandent l'élargissement du canal et des améliorations aux chutes de l'Ohio à Louisville. L'exécution du gouvernement proposé pour faciliter cette navigation [illegible] les hautes eaux de ce printemps. Cincinnati demande $25,000 pour son pont. On considère que tout a présenté les mesures libérales sur la question de l'extension. L'objet est de montrer à ceux qui objectent pour le moment les chutes de la république les ressources de l'Ouest pour l'Ohio et le Mississippi, et les pourvoir de [illegible] l'importance d'un système national de lois pour protéger les intérêts du commerce de l'Ouest.

Washington, 2.—Chambre.—Une résolution présentée charge le Secrétaire du Trésor de garder assez de bons des Chemins de fer bénéficiaires pour assurer la garantie, la construction des Chemins de fer pourra continuer.

Le Secrétaire de la Guerre a été interrogé sur la question de savoir si aucun commandant du District a livré aux autorités civiles, pour jugement et châtiment, les personnes accusées d'avoir commis des crimes violents et qui sont maintenant poursuivies devant les tribunaux militaires.

Le bill des pensions a été amendé de manière qu'aucune veuve ne perdra sa pension en se remariant.

Un bill a été rapporté, établissant un pont entre New York et Brooklyn. Adopté à la condition que le pont ne gênera pas la navigation.

Un message du Président renfermant la correspondance au sujet des Fenians prisonniers en Angleterre. Robinson a dit qu'il donnerait la semaine prochaine au Président de la Chambre pourvu que celui-ci soit retenu assez à Washington. Les Fenians [illegible] de la libération. Le correspondance est référée au comité des affaires étrangères.

L'amendement du Sénat au bill déclarant vacantes les offices tenus par des personnes frappées d'incapacité politique a passé et va maintenant au Président. Par le bill, tous les officiers inéligibles sous le 14e amendement doivent être renvoyés dans les 30 jours après l'adoption du bill qui concerne la Virginie, le Mississippi et le Texas.

Sénat.—Le comité judiciaire a été déchargé de toute considération à l'égard des pétitions pour le suffrage des femmes.

Wilson a présenté un amendement constitutionnel donnant le suffrage et les emplois à tous excepté aux rebelles.

Washington, 2.—Un bill présenté au Sénat augmente d'un tiers la paye des officiers de l'armée au-dessous du rang de major général. L'augmentation ne durera que 2 ans à partir de juillet 1868. On aura bientôt le rapport sur le télégraphe postal.

Washington, 2.—Trois schooners, le Gipsey, Frank et un autre, inconnu, expédiés pour Key West, ont été pris par un bâtiment de guerre espagnol, et emmenés à la Havane.

Un dit-on que la banque nationale des Marchands de Little Rock a un actif assez fort pour payer le gouvernement et les dépôts.

Rollins a transmis, au Trésor, les décisions suivantes: Un importateur est responsable de tout défaut dans le payement des droits sur des marchandises en entrepôt dans des cas où les marchandises seraient transférées à une autre personne. Les marchandises retirées d'entrepôt le jour suivant l'anniversaire de la date de leur importation sont sujettes à un droit additionnel selon l'acte de Mars 1866. Les règlements révisés d'entrepôt du 30 octobre 1868 remplacent les instructions du 2 juillet 1868, à propos des marchandises transportées au Mexique, ces marchandises ne pouvant être transportées que pour l'exportation.

Les règlements ne requièrent pas l'établissement d'entrepôts, sur le Rio Grande, mais ils disent que les marchandises ne pouvant passer par ces ports, sous garantie d'importation immédiate au Mexique. Les cigares, cigarettes et cheroots importés dans les États Unis après le 20 juillet 1868 payent un droit de deux piastres et 50 cents par livre et 25 % ad valorem, aussi la taxe du revenu de 2 piastres par mille sur tous les cigares et cheroots et toutes les cigarettes pesant plus de trois livres par mille, et toutes les cigarettes légères une piastre et 50 cts par mille.

La preuve satisfaisante du payement de la taxe du Revenu doit être requise par les collecteurs avant qu'ils ne permettent l'enlèvement. Les cigares ne peuvent être délivrés que dans des boîtes de 25, 50, 100 ou 500.

Tout tabac manufacturé, importé au 20 juillet 1868, paye le vieux tarif ajouté au nouveau revenu, mais il doit avoir passé à l'entrepôt et y être resté jusqu'au 1er octobre 1868. Les marchandises entreposées avant l'acte ne sont pas affectées. Les vieux timbres des douanes fonctionneront à être mis par les boîtes délivrées. Les cigares importés, etc., et retirés pour l'exportation, ne sont pas obligés de payer la taxe du revenu. Cette taxe est impossible seulement sur ceux qui sont retirés pour la consommation. Toute expédition de tabac manufacturé entre les ports Atlantique et Pacifique par l'isthme de Panama doit être scellée suivant les règlements du 1er septembre 1868. Les cigares ne peuvent être exportés de la Havane et transférés sur un navire des États-Unis, pour l'usage de ses officiers, dans un voyage d'Europe, sans le payement des droits, car, en ce cas, il serait impossible de produire la preuve de leur débarquement à l'étranger.

Washington, 2.—Parmi les visiteurs de la Maison-Blanche, ce soir, on remarquait un grand nombre d'hommes du Sud.

Nouvelles Diverses.

Danbury, Ct, 2.—Les écluses des waterworks ont cédé et une terrible inondation a eu lieu. Cinq corps ont été trouvés et nombre de gens manquent. Plusieurs ponts et maisons ont été emportés.

San Francisco, 2.—Le navire Duke of Edinburg est venu en collision avec le steamer Geul McPherson. Ce dernier a reçu de grandes avaries.

Les Indiens, dit-on, causent des troubles sérieux à Sitka.

Boston, 1.—Grow Thayer, président de la banque nationale de change, et Thos. H. Hays, grand avocat, sont morts.

Atlanta, 2.—Le comité de finances, composé de deux démocrates et d'un républicain, nommé pour faire enquête sur les accusations du trésorier contre le gouverneur Bullock pour un emploi illégal des fonds de l'État, a publié l'avis suivant:

Au public—Nous soussignés, sous-comité de finance, nommé pour faire enquête sur les accusations portées par le trésorier contre le gouverneur, espérons que nous ne vous formerons pas une opinion à la hâte. Nous soumettrons toute l'affaire à une investigation complète. Nous ne donnons pas, d'après les preuves qui sont déjà devant nous, que le gouverneur n'ait agi avec la plus stricte intégrité. La seule question qui puisse s'élever est celle de son pouvoir discrétionnaire, question que nous examinons en ce moment.

Nous avons jugé à propos de faire cette requête à cause de la hâte du trésorier à rendre publiques certaines communications.

Signé, H. Morgan, W. R. Bill, D. C. Claiborn, Membres du Comité.

Memphis, 2.—Temps clair et agréable. Le fleuve a haussé de 2 pieds aujourd'hui.

—Wm. Nye, second maître-d'hôtel du steamer W. A. Caldwell, a été tué raide, ce matin, par une balle qui l'a frappé à la tête. Le coup a été tiré par Arthur Cartwright, porteur sur le même bateau. La querelle est venue de leur mutuelle passion pour la fille de chambre. Cartwright a fui en ville et n'a pas encore été pris.

Le train de Madison, Arkansas, a amené aujourd'hui un grand nombre de réfugiés du comté de Crittenden, poursuivis par des nègres qui se disaient miliciens. Ils ont pendu un planteur nommé Gibson, ce matin, et ils commettent toute espèce de vandalisme.

Une dépêche de Little Rock, à l'*Avalanche*, dit ce qui suit:

"Le bill exemptant les propriétés d'une valeur de $300, présenté à la Législature hier, a provoqué une chaude discussion et a finalement passé. La section du digeste, levant une taxe de $1000 sur le comté où un meurtre est commis, a été discutée et ajournée.

Dimanche soir, un planteur nommé Cullen, qui était allé à Little Rock vendre son coton, pendant qu'il en était à six milles de la ville, a été assassiné par un nègre qui, après l'avoir volé, a pris son wagon, ses chevaux et est allé à Little Rock où on l'a arrêté et mis en prison.

Marchés européens.

Hâvre, 2.—Coton sans changement.

Liverpool, 2, après-midi.—Tissus, fermes à Manchester. Prix améliorés.

Liverpool, 2, au soir.—Coton ferme. Uplands 11 7/8. Sur mer 12 1/8. Orleans 12. Vendu 15,000 balles.

Londres, 2 au soir.—Consolidés sans changement. Bons cinq-vingt 76 3/8.

Francfort, 2.—Bons plus fermes à 79 7/8.

Marchés américains.

New York, 2.—Actions fermes et incertaines. Argent actif à 7 p 0/0. Change 109 5/8. Or 136 1/2. 5-20 112 7/8. Coton fort 29 1/4.

New York, 2.—Argent facile à 7, avec des exceptions à 6. Or 135 5/8. Sterling 109 1/2. Fonds du Sud, fermes. Fonds publics forts, 5 20, 113 1/2. Coton actif et ferme. Vendu aujourd'hui 7,000 balles. Midd. 29 1/4 à 29 1/2.

New York, 2.—Fonds publics, forts à la clôture, 5-20, 113 1/2. 10-40, 108 1/4. Argent très actif. Les offres sont égales aux demandes.

New York, 2.—Louisiane 73 1/2. Levée 66. Levée 8' 86.

Mobile, 2.—Coton calme; vendu aujourd'hui 350 balles. Low Mid. 27. Reçu 1125 balles. Pas d'exportation.

Charleston, 2.—Coton calme et sans changement. Vendu aujourd'hui, 300 balles. Midd 28. Reçu 1071.

Savannah, 2.—Ce matin, il y a eu une tempête de pluie telle que depuis des années la pareille n'avait eu lieu. Le vent venait du S. E. S.

Louisville, 2.—Vendu 214 balles de tabac de 5 à 21. Porc 32. Graisse 21. Maïs 63. Farine superfine 5 75. Whiskey 96.

Cincinnati, 2.—Farine de famille 7 40. Maïs et avoine sans changement. Whiskey 95. Graisse 19. Epaules 18. Jambons 19.

St Louis, 2.—Farine superfine 5 25. Avoine 61. Jambons 18. Graisse sans changement. Côtes 15 3/4.

Chicago, 2.—Farine extra 6. Nouveau maïs 56 1/4. Jambons 15 3/4.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 2.—La rivière baisse.

St Louis, 2.—Le fleuve a haussé d'un pied.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 2.—Arrivée: le steamer Ariadne, de New York, avec fret et passagers. Pas de départ.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Liverpool, 2, midi.—Coton ferme. Mid. 11 3/4 à 11 7/8. Mid. Orleans 11 7/8 à 12.

New York, 2, midi.—Or 135 1/2. Coton calme mais ferme.

—Une falaise célèbre en Danemark, "le siège de la Reine", vient de s'abîmer tout entière dans le mer Baltique, près de l'île de Moen, à la suite d'un tremblement de terre. Cette falaise, faisant partie d'une longue chaîne de collines crayeuses, s'élevait à trois cents pieds au dessus du niveau de la mer. Les touristes étrangers y venaient chaque année admirer le magnifique panorama qui se déroulait à leurs pieds. Par un temps clair on apercevait Rugen, la côte de Poméranie et la mer Baltique. Tout a disparu dans les flots, sauf une masse considérable de rochers, qui ont formé une espèce d'îlot non loin du rivage. Personne n'a péri. Les habitants des villages voisins ont été épouvantés par le fracas épouvantable qui s'est fait entendre pendant plusieurs minutes.

—Un journal suédois, annonce que pendant son séjour à Stockholm, le prince de Galles est devenu franc maçon et a passé six degrés.

Le jour suivant Son Altesse avait reçu de nouveaux degrés et aurait été créé Chevalier de l'Ordre maçonnique de Charles XIII.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 3 ans. Bureau, 182, Canal.

LES PILULES DU DOCTEUR C. McLANE, POUR LA MALADIE DU FOIE.

Sont précisément ce dont la plupart des gens ont besoin: un ou deux doses font fonctionner le foie, guérissent des maux de tête, excitent l'appétit, procurent un bon sommeil et, le malade, à son réveil, est bientôt tout en bien. Il n'est personne qui ne souffre, de temps en temps, d'un

FOIE INACTIF

LES PILULES DU Dr. McLANE

sont ce qu'il leur faut. Ces PILULES agissent parfaitement le foie et lui rendent sa force. Faites-en l'essai, et vous voudrez toujours en avoir une boîte chez vous.

AYEZ SOIN D'ACHETER LES PILULES du Dr. C. McLANE, PRÉPARÉES PAR FLEMING BROTHERS.

On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies ou Magasins de campagne des États-Unis.

MARIÉ, le 26 janvier dernier, JOHN ASTREDO, de Savona (Italie), à Mademoiselle M. ANTONIETTA TALTAVIELLE, de Mahon (Espagne).

Décédé, hier soir, à 5 heures, à l'âge de 41 ans, CHARLES-SIMON LASSAUX. Les amis et connaissances de son père, J. B. Lassaux, et de son gendre, Oscar Wolf, ainsi que ceux des familles Pradoz, L. Lacoste, G. Bertuchaux, sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Bagatelle, entre St-Jean-Baptiste et Claiborne.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre, pour le repos de l'âme de feu J. X. CANTRELLE, aura lieu vendredi prochain, 5 du courant, à l'église St Augustin, rue St Claude, à 8 heures du matin. Ses parents et amis, ainsi que ceux des familles Bonnier, Chrétien et Logan sont priés d'y assister. 3fév—3f

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

Il a plu au G. A. de l'U. de rappeler à lui notre T. C. F. VICTOR CAILLIE, M. M. et membre de la Loge [illegible]. Il est mort le 28 janvier dernier à Shreveport, Louisiane, à l'âge de 56 ans.

Par mandement de la L. ALFRED ROUGELOT, S'étre, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, jeudi, 4 février, à l'église St Augustin, rue St Claude, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue dame JEANNE BARCELO, épouse de Joseph Briselair. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa famille. 3

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu JULIEN THIERRY, aura lieu, le 4 février, à l'église Ste-Anne, rue St-Philippe, à 7 heures du matin. Les amis du défunt, de même que ceux de son frère sont priés d'y assister.

De la part de son frère. 4f.

OR, ARGENT, Billets de Ville et d'État, Bons de Ville, etc., AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE, 6 .... RUE ST-CHARLES .... 6 [illegible]. On paie aussi d'avance aux Professeurs des Écoles Publiques LES SALAIRES De Février et de Mars. Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 3fév—2mPP

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 1er février 1869. AUJOURD'HUI, à une séance des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de SEPT pour cent sur le capital actif de la Banque—11 1/4—, qui sera payé aux actionnaires à partir de LUNDI, 8 du courant. J. L. DELÉAY, Caissier. 3fév—2 sem

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

A une élection tenue lundi courant, au bureau de la Compagnie, pour sept Directeurs devant servir pendant l'année expirant le premier lundi de février 1870, les soussignés suivants ont été élus: MM. HENRY TETE, FELIX LABATUT, D. B. MACARTY, E. SALOY, J. SEGASSIE, HENRI LARQUIE, JOHN LANGLES. Nouvelle-Orléans, 2 février 1869. 3fév—1f JULES DENIS, Secrétaire.

Bal du Club de l'Opéra. Mercredi, 3 février.

Les cochers devront, en s'approchant du Théâtre de l'Opéra, diriger leurs chevaux de manière à ce qu'on sorte et ait dans la tête tournée du côté de la rue Toulouse.

Afin d'éviter la confusion à la fin du Bal, ils devront se mettre en ligne, les chevaux faisant face à la rue St Louis. L'espace qui se trouve en face du Théâtre devra être libre pour qu'ils puissent s'avancer à mesure qu'ils seront appelés. Les officiers de police devront veiller à l'exécution de cet ordre.

Les invités sont priés de montrer leurs billets (qui sont strictement personnels) aux portiers.

Les portes du Théâtre de l'Opéra seront ouvertes à 8 heures. Le Bal commencera à 9 heures.

Par ordre du Comité d'arrangements. 2 fév—2f

CHAMPAGNE ROYAL-BERTON, DE LA MAISON CHARLES LOCHE, (Ancienne maison Berton.) 60 PANIERS de cette célèbre marque reçus par le steamer "Alice." L. H. RICHARD, Seul Agent, 46, Vieille-Levée. 2fév—1m

L. H. RICHARD, 46 OLD LEVEE, GRAND déballage d'ARTICLES de PRINTEMPS, d'importation directe. CHALES DE DENTELLE, BAREGE. 3fév—3f

DEMANDE DE COMMIS.

On demande un jeune homme de 18 ou 20 ans, connaissant parfaitement la vente des marchandises sèches en détail. De bonnes recommandations sont indispensables. S'adresser par lettre à Glass Box, 1169, P. O. Réponse sera donnée par la poste. 2fév—2f

CLUB ESPAÑOL. Yafantes de Seymour.

Los miembros del expresado Club se servirán reunirse el MIÉRCOLES, 3 del presente mes, á las seis de la tarde, en el local de la calle de Santa Ana, entre Real y Borbon, No 74, recomendándoles la puntual asistencia para asuntos de interés. Nueva Orleans y febrero 1º de 1869. Por orden del Presidente, El Secretario, A. DE ARREDONDO. 3fév—2

Compagnie Anglaise et Étrangère d'Assurance mutuelle.—Limitée. Capital .... $5,000,000 en or.

LE soussigné donne avis aux porteurs d'assurance maritime, à partir de cette date, à la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire, toutes les fonctions [illegible]. Au No. 64 de la rue Carondelet. B. O. MUSGROVE, Agent. 31janv—1m

MAÇONNIQUE.

LA Cinquante-septième Grande Communication annuelle de la Très Respectable Grande Loge de l'État de la Louisiane aura lieu au local de la Grande Loge, ville de la Nouvelle Orléans, commençant LUNDI, le 8 de février, à 7 heures du soir. JAMES C. BATCHELOR, M. D., Grand Secrétaire. 31jan—1m

MAÇONNIQUE.

LA Vingt-deuxième Grande Convocation du Très Excellent Grand Chapitre de l'État de la Louisiane aura lieu au local de la Grande Loge, ville de la Nouvelle-Orléans, commençant MARDI, le 9 de février, à 10 heures du matin. JAMES C. BATCHELOR, M. D., Grand-Secrétaire. 31jan—1m

Bureau du Surintendant-Général de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, Le, 30 janvier 1869. AVIS SPÉCIAL.

A PARTIR DE DIMANCHE, 31 du courant, les convois partiront et arriveront comme suit: Le convoi express part de la Nlle-Orléans à 7 heures du matin, et arrive à 9 heures et quart du matin. Le convoi de la malle part de la Nlle Orléans à 5 heures 30 minutes du soir et arrive à quatre heures et quart de l'après midi. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 31 jan—1f

MAISON DE BANQUE DE SAMUEL SMITH & Co, Nouvelle-Orléans, 1er février 1869. MESSIEURS F. H. HATCH et CHARLES KILSHAW ont un intérêt dans notre maison à partir de cette date. SAMUEL SMITH & CO. 3 fév—1m

Banque de la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans, 1er février 1869. LETTRES DE CRÉDIT.

LA Banque de la Nouvelle Orléans émet des lettres de crédit payables dans les principales villes de France et d'Angleterre. H. AUGUSTIN, Caissier. 1er fév—1m

CHANGE.

LA Banque de la Nouvelle Orléans vend du change à terme ou à vue, en sommes à la convenance des acheteurs, sur

Londres,	Cognac,
Liverpool,	Pau,
Paris,	Tarbes,
Bordeaux,	Toulouse,
Marseille,	Nancy,
Le Hâvre,	Strasbourg,
Lyon,	Metz,
St. Etienne,	Mulhouse,
Nantes,	Tours,
Angoulême,	Agen,
Orléans,	Avignon,
Troyes,	Poitiers,
Le Mans,	Perigueux,
Lorient	Lille,
Limoges,	Station d'Angély,

Et sur les principales villes des États-Unis. H. AUGUSTIN, Caissier. 1er fév—1m

A. PERSAC. ACADÉMIE DE DESSIN ET DE PEINTURE. 75 .... Camp .... 75 (Au premier.) DESSIN D'ARCHITECTURE ET DE MACHINES, Portraits et Paysage, Peinture à l'huile et Aquarelles. Leçons tous les jours le dimanche excepté, de 2 heures à 4 heures de l'après midi. Classe spéciale pour les dames. Prix modérés. A. PERSAC. 16 jan—3mo

A LOUER UNE PETITE HABITATION et dépendances à louer, située à environ cinq milles au-dessous de la ville, rive gauche. S'adresser au No. 166, rue de la Douane. 3 fév—3

Sociétés

ALFRED ROMAN, Avocat. P. CHAS. CUVELLIER, Avocat-notaire. "Commissioner" de 28 États. ROMAN & CUVELLIER, Bureau No 134, rue Gravier—Nlle Orléans, se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat. 3janv—3m

Dissolution de Société.

LA Société de commerce existant en cette ville sous la raison de F. RIMAILHO & ESPENAN est dissoute à partir de ce jour par limitation. M. Charles Espenan reste seul chargé de la liquidation et continuera, en son nom, au même local, le même genre d'affaires. Nouvelle-Orléans, 1er février 1869. F. RIMAILHO & ESPENAN. 2 fév—1m

Dissolution de Société.

LE 1er janvier 1869, la société qui existait entre les soussignés a été dissoute par limitation. L'un ou l'autre des associés gèrera en liquidation. Quiconque a des réclamations à faire valoir contre la maison est prié de les lui présenter de suite. Les personnes qui lui doivent sont priées de venir s'acquitter. P. S. Le bail, les 1a 'te..es du magasin qui conviennent à un marchand d'habillements ou à une grocerie ou à un café sont offerts à un prix raisonnable. L'emplacement est des plus avantageux. SALOMON ISAAC & CO., No 205 de la rue Vieille Levée, coin Madison. I. ISAAC, S. BLOCH. 2janv—1m

AVIS.

J'AI vendu aujourd'hui, mon intérêt dans la maison SHROPSHIRE & HATHORN à mes associés, W. A. Shropshire et H. M. Shropshire, qui en assument tout Passif et tout le passif. F. HATHORN.

Les soussignés continueront le commerce de grocerie en gros et de commission, à l'ancien local, Nos 166 et 168 de la rue Poydras, sous la raison SHROPSHIRE BROS. W. A. SHROPSHIRE, H. M. SHROPSHIRE. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 6jan—1m

AVIS.

LA société qui a existé, jusqu'à ce jour sous la raison de M. John S. Maunsell, WILLIAM BOGEL, s'étant survivant, sont suivre les affaires et s'occupera de la liquidation de l'ancienne société. 1er janvier 1869.

WILLIAM BOGEL, (SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL,) Importateur de DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de droguistes, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs. Au No. 42 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.

Le soussigné remercie le public du généreux appui accordé jusqu'à ce jour à l'ancienne maison de Maunsell & Bogel et sollicite respectueusement de lui continuer sa patronage. WILLIAM BOGEL, Successeur de Maunsell & Bogel. 5janv—1m

Avis de Société.

M. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 168 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville. J. A. LUM. FRANK H. HOOKER. 24déc—1m

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison PIKE, LAPEYRE & BROTHER est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord, par le retrait de J. M. Lapeyre, qui a cédé tous ses droits et intérêts dans la dite maison à ses associés Wm S. Pike et Alex. Brother, ces derniers assumant tout le passif de la maison. Nlle-Orléans, 21 décembre 1868. W. S. PIKE, J. M. LAPEYRE, ALEX. BROTHER. 22 déc—3m

LES affaires de Pike, Lapeyre et Brother continueront à être dirigées sous le même nom, jusqu'au 1er janvier prochain (1869), époque à partir de laquelle ALFRED SHEPPERS et PAUL BLANC seront intéressés dans nos affaires qui se feront sous la raison PIKE, BROTHER & CO. Nlle-Orléans, 21 décembre 1868. W. S. PIKE, ALEX. BROTHER, ALFRED SHEPPERS, PAUL BLANC. 22 déc—3m

A vendre à bon marché.

QUATRE magnifiques COLONNES EN FER pour [illegible]. FRANCIS [illegible], Encanteur, No 93 Passage de la Bourse. 1janv

AVIS.

NOUS avons le plaisir d'appeler l'attention des marchands sur un précieux perfectionnement présenté dans les Cuillers et les Fourchettes d'électro piqué — perfectionnement à l'aide duquel les parties qui sont le plus exposées à l'usure reçoivent

Une couche extra d'argent, de trois fois l'épaisseur ordinaire

(savoir: derrière le manche, le fond de la cavité et la pointe de la cavité des cuillers—derrière le manche, le devant et les pointes des fourchettes — ainsi que l'indique le cliché.)

Cette manière de plaquer est de beaucoup supérieure à l'ancienne. On en voit le grand avantage, car les cuillers et les fourchettes s'usent toujours par les points exposés, bien que le plaque des autres parties de l'article soit encore bon. Le nouveau procédé TRIPLE LA DURÉE DES SERVICES.

Les Couteaux, les Fourchettes et les Cuillers estampés "1847, ROGERS BROTHERS A1 XII" sont plaqués d'après le nouveau procédé.

Nous plaquons, par le nouveau procédé, depuis 1862, et les articles ont été mis à l'épreuve avec le plus grand succès dans les hôtels, à bord des bateaux et dans les familles, où on était au fait partout. Ils ont tous les avantages de l'argent et durent autant. Nous désirons surtout appeler l'attention des personnes qui s'intéressent sur la fermeté de notre métal, avec un service de tout ce qu'on a fait jusqu'ici dans le pays. Les objets plaqués avec cette garantie portent notre marque, et nous garantissons que le plaqué est d'une ÉPAISSEUR TRIPLE DE L'ÉPAISSEUR ORDINAIRE. Articles provenant du

MERIDEN BRITANNIA COMPANY

SERVICES A THÉ, URNES, POTS A GLACE DOUBLÉ EN PORCELAINE, SAUCIERS, HUILIERS, POTS ET GOBELETS, SERVICES DE COMMUNION, PORTES-CORNICHONS ET CONSERVES, Etc., Etc., Etc. — TASSES A SIROP, BEURRIERS, GOBELETS ET TASSES, CORBEILLES A FRUITS, PLATS A FRUITS, PORTES-CUILLERS, PANIERS A PAIN, NŒUDS DE SERVIETTES.

COUTELLERIE PLAQUÉE,

A MANCHES EN IVOIRE, LES MEILLEURES LAMES ANGLAISES, COUTEAUX A DEJEUNER, A DINER ET A DESSERT EN PLAQUÉ, A MANCHES EN IVOIRE ET LES MEILLEURES LAMES ANGLAISES. COUTEAUX A DEJEUNER, A DINER ET A DESSERT, EN PLAQUÉ avec ou sans carnes.

Un stock complet de ces articles, faits et garantis par la MERIDEN BRITANNIA COMPANY, à West Meriden, Connecticut. En magasin et à vendre au plus bas prix des fabriques. Un escompte libéral est fait au commerce. Dépôt à l'enseigne du Grand Chandelier de

ALLEN HILL, No 167 de la rue Baronne, Entre les rues Lafayette et Girod, Nouvelle-Orléans. 2 fév—2f

EN GROS.

J. LEVOIS

A ouvert son STOCK DE MARCHANDISES SÈCHES DE PRINTEMPS —ET— de Marchandises Sèches en général sur lesquelles il appelle l'attention DES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE. Conditions libérales. J. LEVOIS, Au coin des rues Canal et Bourbon. 31janv—6f

EN DETAIL,

Marchandises de Printemps,

J. LEVOIS

VIENT DE RECEVOIR POUR ROBES DE PROMENADE, MOIRES FRANÇAISES, COULEURS UNIES; ALPACAS FRANÇAIS, UNIS ET FANTAISIE; MOZAMBIQUES, CHINÉES ET RAYÉES; POPELINETTES, GENRES NOUVEAUX, A 50 Cts et à 60 Cts la yarde. BARÈGES ANGLAIS LAINE, TOUS LES GENRES A 25 Cts ET AU DESSUS LA YARDE. GRENADINES CANVASS, GRENADINES SOIE DE LYON, TARLATANES BRODÉES POUR ROBES DE DINERS ET SOIRÉES. IL APPELLE L'ATTENTION DES DAMES SUR CES CHOIX. J. LEVOIS, Au coin des rues Canal et Bourbon. 31janv—6f

PHOTOGRAPHIE.

S. ANDERSON a transporté ses ateliers du No 84 rue du Camp au No 182 DE LA RUE DU CANAL, où il exécute les plus belles photographies de la ville à [illegible] prix de $3 la douzaine.

Venez les voir. 31 janv—1m

1869—Printemps—1869

THEO. DANZIGER, No 163 de la rue du Canal, annonce qu'en dépit qu'il reçoit, chaque jour, une partie de son stock de printemps qu'il offrira en vente LUNDI PROCHAIN à bon marché extraordinaire. Il vendra, en même temps, le reste de ses marchandises d'hiver à 50 cents la piastre.

Un fort lot de robes à vendre, lundi, à [illegible] Jeudi au 4 [illegible] y trouvera 2 000 yards d'indiennes tel [illegible] Sprague, Merrimack et Dunnell, qui seront vendues à 10 cents la yarde. THEO DANZIGER, No 163 de la rue du Canal. 30janv—

A. MASSEL & CO., 43 .... RUE ST PHILIPPE .... 43 ENTRE CHARTRES ET ROYALE, Nlle-Orléans, VINS, COGNACS, WHISKIES ET LIQUEURS En Gros et en Détail. Au plus bas prix du marché. Bon vin de famille à 60 cents le gallon, livré à domicile. 3 janv—1m

Divers! Divers!!

100 Barils PORC MESS; 25 tierçons de JAMBONS passés au chaux; 25 tierçons SAINDOUX; 25 caisses [illegible]; 25 tierçons BŒUF [illegible]; 1000 caisses CHANDELLES de 12, 13, 14 et 16 et cc.; caisses de do 12; do do do; caisses de SAVON pour familles; barils de FARINE sup. extra, [illegible]; do de WHISKEY rectifié de [illegible]; do do do do

— Aussi —

RIZ, CAFÉ, SUCRE, MÉLASSE, SEL, &c., &c. A vendre par PASCAL & ISELEY, Nos 74 et 76, rue Poydras. 3 janv—1f

AVIS.

LE PUBLIC est prévenu qu'à partir de cette date, je ne serai responsable d'aucune dette contractée par Henry Vedrines en mon nom et pour le compte de Hebert & Vedrines. Nouvelle Ibérie, 18 janvier 1869. ALEXIS HEBERT. 31janv—1

Pianos et Musique.

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR, 164 .... RUE DU CANAL .... 164, NOUVELLE-ORLÉANS, Presque en face de Christ Church.

Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co., à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Pleyel, Wolf & Co., PIANOS Erard, PIANOS Bord, ORGUES de Geo. A. Prince & Co.

Le seul agent, aux États-Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de La Haye, en Hollande.

Il loue, accorde et répare les Pianos. 15 nov—3m

Orgues de Salons et d'Églises, Pianos, Musique, &c., 80 .... RUE BARONNE 80

LE clergé, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'églises, de salles de lecture, etc. Ils coûtent de $450 à $45 et égalent, sous le rapport de la puissance et de la douceur, les instruments de prix introduits jusqu'à ce jour dans cette ville.

Pour l'agence, pour la vente en gros et en détail, des publications musicales à bon marché de Boosey & Co; 10,000 morceaux pour 50 cents. Faites demander des catalogues et des échantillons. Accord, réparation et louage de pianos. PHILIPPE WERLEIN, No 80 de la rue Baronne. 15nov—3m

A. ELIE, Musique, Pianos et Instruments, 16 ..RUE ROYALE.. 16, Entre Canal et Douane.

PIANOS PLEYEL, nouveau système en fer, et autres pianos;

Instruments de musique de tout genre, Cordes françaises et italiennes de choix, Grand assortiment de musique. Le tout aux prix les plus réduits. Expédition sur ordres. 17 déc—6m

Pianos, Musique et Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE, 46 .... RUE ROYALE .... 46.

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des États Unis, tels que FAIVRE, JELMINI BORD, PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c. &c.

Le tout offert à des prix excessivement réduits. 8janv—6m

HOTELS - RESTAURANTS.

RESTAURANT ST-LOUIS, RUE ST-LOUIS, (Entre les rues Royale et Bourbon.)

Je FOSTER a l'honneur d'annoncer au public que son établissement sera ouvert TOUTES LES NUITS DE BAL au Théâtre de l'Opéra. On y trouvera les meilleures qualités de Mets et Vins à un prix très modéré. 2fév—1PP

HOTEL DE SOTO. Coin Pérez [illegible] et Nlle Levée, et Bienville.

TENU PAR F. LASBENNES. Cet établissement nouvellement ouvert offre tout le confort d'une maison de premier ordre malgré la grande modicité des prix. [illegible] 3janv—1m

HOTEL FIJUX, No 10 Waverley Place, près Broadway NEW-YORK.

Mr JULES FIJUX a l'honneur d'annoncer à ses amis de la Nouvelle-Orléans qu'il est, comme par le passé, prêt à les recevoir et leur offrir avec la meilleure table de New York, les meilleurs lits et un confortable d'un Hôtel de première classe, à des prix très modérés. 17 jan—1a

Pension des Européens. Rue Toulouse, No 11, près la Levée.

PRIX DE LA PENSION, $1 PAR SEMAINE. Dîner à [illegible]; Souper [illegible]; Coucher [illegible]. ERNEST HAISTRE.

SIROPS SUPERIEURS,

LE soussigné fait savoir aux personnes qui tiennent des établissements de soda et de cafés, qu'il est en train de fabriquer ces fameux sirops qui ont donné tant de satisfaction ces années précédentes, à la suite du succès obtenu.

Ces diverses de sirops sont:

Limon, Ananas, Gingembre, Orgeat, Fleurs d'Orangers, Mead Crème, Banane, Nectar Rose, Groseille, Fraise, Framboise, Vanille, Salsepareille, Naturel &c. &c.

TOUS CES SIROPS sont fabriqués chez M. ERNEST TURPIN avec le plus grand soin, expressément à la [illegible] et d'après les importés d'Europe [illegible]

ERNEST TURPIN, 93 Vieille Levée. 31janv—3f

AVIS.

LE 1er Février prochain le Dr. FORVENTO transférera son bureau de consultation, de la rue [illegible] [illegible] 20 janv—12

CHARBON! CHARBON! BOYD, WILMOT & Co. 166 .... rue Poydras 166

Plus de 200 000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité, à vendre, en gros et en détail, à livrer sur la côte, ou au plus bas prix du marché. Les ordres de campagne seront l'objet d'une attention spéciale. 3janv—1m

CHEVEUX DE LA MAISON E. ROLLAND

176 .... RUE BARONNE 176

MADAME ROLLAND invite ses nombreuses clientes, ainsi que les Dames qui n'ont pas encore l'honneur de connaître, à venir visiter ses Articles en Cheveux qui sont de premier choix. Ses prix sont DES PLUS RÉDUITS.

Seul magasin bien assorti où l'on puisse acheter véritablement du BON A BON MARCHÉ.

25 pour cent meilleur marché que dans toute autre maison.

Toutes les personnes qui font usage des Articles en Cheveux de cette maison se plaisent à en reconnaître la supériorité sous tous les rapports.

Salon pour la coiffure des dames et des enfants.

On demande une dame de vente qui aurait de la dans ce genre d'affaires. E. ROLLAND, 176 rue Baronne, près Girod. 3janv—1m

HABILLEMENTS D'ENFANTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES. S. T. WALSHE. 110 rue du Canal, NOUVELLE-ORLÉANS. 30 janv—1m

Manufacture du Sud.

AYANT réuni mes deux anciens magasins de l'ancien coin des rues Douane et Tremé et du No 9 de la rue Baronne, en un seul, situé rue du Canal No 180, j'ai l'honneur d'informer mes clients et le public que je suis maintenant en mesure de leur fournir comme par le passé, de la chaussure pour hommes, femmes et enfants fabriquée par les meilleurs ouvriers, mais aussi, et en tout temps, tout ce qui y a de mieux en fait d'articles importés et à des prix raisonnables. Les commandes qu'on voudra bien me faire seront l'objet de toute mon attention et exécutées avec promptitude. JOHN NORWOOD, 180 rue du Canal. 27déc—1m PP

CHAPEAUX de Campêche 4 balles, à vendre par S. FERNANDEZ & CO. No 125 de la rue Vieille-Levée. 3janv—1m

PITTE DE SISAL, 4 balles, à vendre par S. FERNANDEZ & CO. No 125 de la rue Vieille-Levée. 3janv—1m

LLAMBIAS & DOOKTER, 113 .... RUE LEVEE .... 115. (Face aux bateaux de la côte.) ÉTABLI EN 1856.

PRODUITS de l'Ouest et du Nord. Porc, Farine, Café, Pommes de terre, Haricots, Graisse, Whiskey, Tabac, Huile de charbon, Morue, Harengs, Savon, Chandelles, Amidon, Vins, Vins Sucre, Miel, Sel, Soda, Anisette, Liqueurs et autres articles nécessaires aux marchands et habitants de la campagne, au plus bas prix du marché. 3janv—1m PP

MANUFACTURE DE CORSETS. 170 .... Rue du Canal 170

MADAME BOUMARD a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques qu'elle continue à faire les CORSETS sur mesure. [illegible] 3janv—1m

Café et Grocerie à Vendre, pour cause de départ.

Un café et grocerie bien [illegible] [illegible] Dauphine, [illegible] 30 jan—6f

A VENDRE.

Fonds de grocerie de départ.—La GROCERIE bien connue située au coin des rues Orléans et Villeré, au bas du marché Tremé, Bas Bistrict. Pour les détails, s'adresser sur les lieux. 31janv—6f

Loteries.

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane POUR LE 2 FEVRIER—CLASSE 10.

38	15	43	76	32	23	51	60	54	8	25	5	42

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président. R. à St Charles, coin Gravier [illegible], Nlle Orléans. En témoignage, nous approuvons notre signature, Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 2me jour de janvier 1869. ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, P. F. WILDER, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries. 3janv

Association de Secours Mutuels de l'Alabama.

BOYD, JACKSON & Co., Directeurs, AU PROFIT DES ÉCOLES COMMUNES. Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No 110—2 février 1869.

36	9	57	73	16	32	70	27	34	8	36	[illegible]

En foi de quoi, nous signons à Mobile 2 février 1869. S. H. SLOUGH, Jos. SEAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires assermentés.

Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS de l'Alabama se font à Mobile, tous les soirs à 4 heures, en présence du public, et ils sont publiés dans les journaux de Mobile et de la Nouvelle-Orléans. Des bureaux de cette Association, ainsi que des listes officielles des tirages, peuvent être consultés à notre bureau central, No 15 Commerce Place. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent, No 15 Commercial Place. 13—

UN MILLION DE PIASTRES — DE — Propriétés Foncières Situées dans cette ville ET MISES EN LOTERIE,

Le tirage de cette Loterie aura lieu dès que les billets seront vendus) en vertu de la charte de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.

Quelques-unes des propriétés foncières comprennent parmi les biens fonciers du plus grand prix qu'il y ait à la Nouvelle Orléans. Ce sont L'HOTEL ST LOUIS, couvert en ce moment, le Mobilier de l'Hôtel, L'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS, la MAISON, les MAGASINS et ENTREPOTS Nos 4, 6, 8, 10 et 12 de la rue Royale, à côté de l'Hôtel, la MAISON et les BATISSES No 45 de la rue St Louis en face de l'Hôtel, les bâtisses de la FERME DE L'HOTEL ST LOUIS, des ILETS et des PARTIES D'ILETS parfaitement situées.

Pour une description complète des propriétés, voir la circulaire qui sera adressée franc de port, aux personnes qui en feront la demande. Les demandes de billets devront être adressées à C. H. HALL, à l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans, La.

72 lots gagnants—Prix du billet $10. 15 déc—PP

AVIS AU PUBLIC, Particulièrement aux dames.

LE soussigné vient d'ouvrir, au No 169, rue Royale entre [illegible] [illegible] J. J. LIBANO. 19 jan—1m PP

Arbres fruitiers et Buissons, rue Carondelet.

Nous devons recevoir variétés de PÊCHERS [illegible] [illegible] F. A. QUINETTE. 1 janv—1m

AU JARDIN FRANCAIS. 94 .... RUE DE CHARTRES 94

Monsieur LEVOEI a l'honneur d'annoncer à ses clients et aux amateurs de plantes de toutes qualités, qu'il vient de recevoir, de Paris une superbe collection de Camélias, Azalées, Roses, Jacinthes, Magnolias, Amaryllis, Lilium, [illegible], Rosiers, Arbres fruitiers et autres. Le tout sera vendu à des prix modérés. 25 janv—1m

AUX AMATEURS.

Le Sieur J. ROUSSET annonce aux dames et aux amateurs que il vient d'arriver [illegible] PLANTES [illegible] [illegible] Magasin, rue St. Charles, No 34, en face de l'Hôtel St-Charles. 20 janv—12

Graines! Graines! Graines! E. F. VIRGIN, SUCCESSEUR DE D. MACFAY, 164 .... Rue Gravier .... 164. Aux Fermiers et aux Planteurs. FAITES à temps votre provision de graines. Vous trouverez à ce magasin [illegible] 3janv—1m

S. A. STOCKDALE & Co, Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 74 de la rue des Magasins, Coin Poydras. 3janv—1m Nlle Orléans

Avis aux Dames. Cheveux et Chignons nouveaux.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention toute spéciale des Dames de la ville et de la campagne sur le magnifique assortiment de

Cheveux Lisses et Frisés, de toute longueur, qu'il vient de recevoir de Paris. Ces Cheveux comprennent les nuances ROUGE, BLOND, CENDRÉ, etc., jusqu'au plus beau NOIR.

Le soussigné a également reçu des CHIGNONS d'un nouveau modèle. Il invite ses clientes à venir les examiner.

Aussi, un beau choix d'ÉVENTAILS.

25 pour cent meilleur marché que dans toute autre maison.

FELIX SARON, 14, RUE BARONNE, Près Canal. 23 janv—2m

LEÇONS DE LANGUE.

UN professeur de beaucoup d'expérience se propose d'enseigner le français, l'anglais et l'espagnol; désirerait trouver à s'employer dans une institution [illegible]. S'adresser rue Bourgogne, No 200 entre St Philippe et Ursulines. 17 jan—1m

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

EST prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du nouveau dépôt à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 2 et 6 heures du soir. Ils quitteront le lac toutes les heures, alternativement. GEORGE PANDELY, Surintendant. 3oct—P P

A. BROUSSEAU & Co., 17 .... Rue de Chartres 17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES d'ive enameled. ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLÈCHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 27 sept—1an—PP

Honneur à qui de droit!

UN homme est certainement dû au Dr. J. WINTHALL, (arrivé d'Allemagne) demeurant aujourd'hui au No 219 de la rue du Camp, qui en peu de temps, m'a guéri du bégaiement à fait disparaître de ma cause de mon malheureux [illegible]. B. MARTIN, Marchand, No 29 de la rue des Remparts. Résidence, No 59, rue Dryades. 10 janv—1m

Propriétés à louer.

A LOUER. Possession immédiate.

A LOUER.—Une maison située dans la rue des Remparts No 251, près Ursulines, ayant cinq chambres dans le corps principal et quatre dans une aile — avec installations de gaz. [illegible] Pour [illegible], s'adresser à MANUEL [illegible], Passage de la Bourse [illegible]

A louer.

Une MAISON BASSE, avec six appartements, située rue Dumaine, près de l'encoignure Broad, No 459. 3janv—

A LOUER.

A bon marché une Maison basse, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate.

S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 1er déc—PP